

17 jan 2014 -18:21

Appartient à Conseil des ministres du 17 janvier 2014

Circulaire relative à la prudence budgétaire 2014

Le Conseil des ministres a approuvé la circulaire relative à la prudence budgétaire, présentée par le ministre du Budget Olivier Chastel.

La circulaire précise l'approche choisie et la méthode qui permettra de réaliser l'objectif budgétaire prévu en 2014.

Il s'agit de mesures conservatoires qui sont imposées aux services publics fédéraux et aux services publics de programmation, au Ministère de la Défense et à la Police fédérale. La circulaire s'applique également aux organismes d'intérêt public et organismes assimilés consolidés avec l'Etat fédéral ainsi qu'aux institutions publiques de sécurité sociale, selon les modalités précisées dans la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>